



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8510<sup>e</sup>** séance

Vendredi 12 avril 2019, à 10 h 25

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Heusgen. . . . .	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
	Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M. Melki
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
	Indonésie . . . . .	M. Djani
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce

## Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2019/198)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La question concernant Haïti**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2019/198)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/311, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/198, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*S'abstiennent :*

République dominicaine, Fédération de Russie

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2466 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que nous avons voté pour la résolution 2466 (2019) portant prorogation, pour la dernière fois, du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) jusqu'au 15 octobre 2019. Cette résolution mettra fin à plus de 15 ans de présence de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les soldats de la paix qui ont servi honorablement au sein de la MINUJUSTH et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, qui l'a précédée. Nous gardons en mémoire et nous saluons leurs sacrifices et leurs efforts en faveur d'une Haïti libre, prospère et pacifique.

Cette résolution ouvre la voie à la transition vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix. Nous nous réjouissons à la perspective de la création d'une mission politique spéciale et nous attendons avec intérêt le rapport que le Secrétariat doit élaborer au titre de la résolution, ce qui facilitera le processus d'élaboration d'un mandat par le Conseil. Dans l'intervalle, nous espérons que le Gouvernement haïtien et la MINUJUSTH continueront de collaborer en vue d'atteindre les objectifs définis dans les critères fixés par le Conseil, jusqu'au retrait de la Mission et au-delà.

La transition se traduira par un transfert d'importantes responsabilités au Gouvernement et au peuple haïtiens. Le moment est venu pour le Gouvernement haïtien d'agir et d'assumer ces responsabilités. Les États-Unis, qui sont des partenaires et des amis de longue date d'Haïti, continueront de l'accompagner sur cette voie, conscients des défis qui l'attendent.

Dans l'immédiat, nous appelons tous les acteurs haïtiens à poursuivre leurs efforts en vue d'engager un dialogue constructif et inclusif pour trouver des solutions durables aux problèmes politiques et économiques actuels. Nous sommes convaincus qu'un dialogue sincère et de véritables compromis, conduisant à la formation d'un gouvernement fondé sur la transparence et le respect du principe de responsabilité, sont les meilleurs moyens de répondre aux besoins et aux aspirations du peuple haïtien.

**M. Melki** (France) : Nous saluons l'adoption de la résolution 2466 (2019), qui renouvelle pour la dernière fois le mandat de la mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. Le texte, en l'état, y compris la mention du Chapitre VII, donne les moyens à la Mission de mettre un terme aux tâches qui lui ont été confiées et de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du Secrétaire général, et au Secrétariat d'accélérer la transition vers une mission politique spéciale, centrée sur le conseil stratégique aux autorités haïtiennes, en particulier au profit de la Police nationale d'Haïti. Avec ce dernier renouvellement de

mandat, ce n'est pas seulement une page qui se tourne dans la relation entre les Nations Unies et Haïti, il s'agit bien d'ouvrir un nouveau chapitre. La France reste, dans cette perspective, plus que jamais engagée, pour en garantir le succès.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2466 (2019), qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour une période finale de six mois, jusqu'au 15 octobre, conformément aux recommandations du Secrétaire général et aux souhaits du Gouvernement haïtien.

Toutefois, conformément à la résolution 2410 (2018), le Pérou estime qu'il convient de réaffirmer que, dans le cadre du processus de retrait et de transition de la MINUJUSTH, nous devons continuer à tenir compte des conditions de sécurité sur le terrain et de la capacité globale d'Haïti d'assurer la stabilité sur son territoire.

Dans ce sens, sur la base du nouveau rapport demandé concernant les détails opérationnels de la mission politique spéciale proposée, nous espérons entamer rapidement le processus de négociation en vue d'assurer une transition sans heurt et la mise en place et l'opérationnalisation pleine et entière de ladite mission à compter du 16 octobre 2019. Le Pérou est fermement résolu à faire en sorte qu'Haïti continue de pouvoir compter sur l'appui et l'accompagnement de l'ONU, à travers une mission politique spéciale robuste, dotée des ressources humaines et financières nécessaires.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a dû s'abstenir dans le vote sur la résolution 2466 (2019), concernant l'ultime prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), comme elle avait été contrainte de le faire l'an dernier (voir S/PV.8226). Nous souhaitons expliquer ce qui a motivé notre décision, de sorte que nul n'ait le moindre doute quant à l'appui total que nous accordons au processus de stabilisation en Haïti.

Il y a tout juste une semaine, le Conseil de sécurité a examiné la situation dans le pays (voir S/PV.8502). À l'époque, malgré les inquiétudes que suscitent les tensions dans le pays à la veille des élections, la plupart des membres du Conseil de sécurité partageaient l'avis du Secrétaire général, à savoir que le Gouvernement et la Police nationale d'Haïti seraient

en mesure d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité dans le pays d'ici à octobre. Pourtant, à notre grande confusion, les auteurs de la résolution sur la MINUJUSTH poursuivent depuis deux ans maintenant une ligne dure, qui étend l'application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies à l'intégralité du mandat, y compris la surveillance des droits de l'homme. Nous ne comprenons toujours pas comment la situation des droits de l'homme d'un pays où le conflit armé est terminé depuis longtemps peut constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Une autre raison fait que nous ne sommes pas en mesure d'appuyer la résolution 2466 (2019), je veux parler du dispositif de gestion de la performance complet et intégré que le rédacteur du dossier haïtien a chargé le Secrétaire général d'appliquer à la Mission en Haïti. Rappelons que les travaux sur ce cadre politique ne sont pas encore achevés et que, s'ils le sont avant le retrait de la présence de maintien de la paix en Haïti, alors, en vertu des procédures idoines, ledit cadre politique devra être examiné par les États Membres de l'ONU dans les instances pertinentes avant de pouvoir être mis en œuvre.

Le fait que les membres du Conseil aient des opinions divergentes n'est pas inhabituel. Toutefois, nous sommes déçus que les États-Unis, chargés de la rédaction du texte, n'aient ostensiblement tenu aucun compte des préoccupations des autres membres du Conseil. Un consensus aurait pu être réuni. À cette fin, nous avons proposé des options spécifiques et équilibrées sur la question, mais malheureusement, elles ont été écartées. Une telle approche suscite de vives inquiétudes au moment où nous entamons les discussions sur une mission politique spéciale destinée à remplacer la présence de maintien de la paix dans le pays. Notre désaccord aujourd'hui ne peut guère contribuer à renforcer le consensus que Port-au-Prince demande au sein du Conseil.

Sans préjudice de ce qui précède, je voudrais conclure mon explication de notre abstention sur la résolution 2466 (2019) par des paroles d'appui au peuple et au Gouvernement haïtiens qui, dans six mois, auront l'occasion de prendre pleinement en main le destin, la stabilité et le développement de leur pays. La Russie continuera d'œuvrer pour veiller à ce que l'action du Conseil de sécurité aboutisse à une véritable stabilisation de la situation en Haïti et au renforcement de sa souveraineté et de son auto-suffisance.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter la résolution 2466 (2019), qui renouvelle, pour la dernière fois, le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) jusqu'au 15 octobre 2019. Cette résolution permet à la MINUJUSTH de continuer à s'acquitter de son mandat, d'aider le Gouvernement haïtien à assumer ses responsabilités en matière de sécurité nationale et de parvenir à une sortie définitive en bon ordre. Elle est dans l'intérêt d'Haïti et des pays de la région.

La Chine a voté pour le projet de résolution. Dans le même temps, la Chine estime que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La MINUJUSTH devrait s'attacher à aider Haïti à remédier aux problèmes de paix et de sécurité et ne devrait pas s'impliquer excessivement dans les questions relatives aux droits de l'homme, qui relèvent du seul pays. Les membres du Conseil auraient dû tenir davantage de consultations autour du projet de résolution, afin de parvenir à un consensus et de combler leurs divergences.

La Chine espère que les membres du Conseil maintiendront leur unité lors des consultations de suivi sur la mission politique spéciale et s'efforceront de promouvoir la paix, la stabilité et le développement en Haïti.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine souligne que le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) s'achèvera au moment où des élections sont prévues en Haïti, c'est-à-dire à une période qui laisse toujours envisager une certaine instabilité. Nous considérons qu'il est important de tenir compte du calendrier et des conditions en place avant de laisser une autre activité quelconque des Nations Unies succéder à la MINUJUSTH. Le Conseil est chargé d'assurer la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que la transition de la MINUJUSTH corresponde aux intérêts supérieurs du peuple haïtien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Je voudrais faire quatre remarques.

Premièrement, nous appuyons la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour une dernière période de six mois.

Deuxièmement, je voudrais me faire l'écho des représentants du Pérou et de la République dominicaine, à savoir que l'ONU doit rester engagée aux côtés d'Haïti et que nous devons assurer une transition sans heurt avec la présence des Nations Unies qui succédera à la MINUJUSTH en Haïti, c'est-à-dire la mission politique spéciale. Nous pensons que c'est là un élément d'une importance cruciale.

Troisièmement, pour répondre à mon collègue russe s'agissant du lien entre le Chapitre VII et le suivi des droits de l'homme, nous considérons que le respect des droits de l'homme est une question de sécurité et relève donc légitimement de son mandat. La présence de M<sup>me</sup> Bachelet lors de nos discussions la semaine dernière (voir S/PV.8502) en a attesté.

Quatrièmement, je voudrais souligner qu'Haïti figure parmi les pays les plus vulnérables du monde aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Lorsque l'on observe l'île depuis les airs, on peut voir qu'une moitié de l'île est entièrement verte, tandis que l'autre moitié n'a presque pas d'arbres, ce qui fait que ce pays est particulièrement exposé aux catastrophes naturelles. Nous aurions aimé que la résolution 2466 (2019) aborde cette question et nous regrettons que cela n'ait pas été possible. Nous pensons qu'une présence future des Nations Unies devrait conseiller le Gouvernement haïtien sur la manière de renforcer la résilience du pays face aux défis que présentent les changements climatiques.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

*La séance est levée à 10 h 40.*